

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 18 mars 2021

portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord)

NOR : TREA2106847S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 73 et 162 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 26 novembre 2019 modifiée portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitations aériens » à :

M. Richard Thummel, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord ;

M. Thomas Vezin, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, chargé des affaires techniques ;

Mme Maryse Lartigue, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du département « gestion des ressources » ;

Mme Martine Mignot, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, cheffe de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources ».

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », dans la limite de 15 000 euros hors taxes, à :

Mme Isabelle Raullet, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet ;

M. Sébastien Montet, ingénieur des études de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, chef du département « surveillance » à Roissy ;

M. Franck Besse, ingénieur des études de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au chef du département « surveillance » à Roissy ;

M. Laurent Breton, ingénieur des études de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, délégué Hauts-de-France Nord ;

M. Mohamed Hamdi, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Hauts-de-France Sud ;

M. Jean-Olivier Revouy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, adjoint au délégué Hauts-de-France Nord ;

M. Pascal Miara, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, adjoint au délégué Hauts-de-France Sud.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », dans la limite de 4 000 euros hors taxes, à Mme Hoaï thu N'Guyen N'Goc-Aubier, agente contractuelle, médecin de région.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer dans un système d'information financier les opérations de recettes mentionnées aux articles 23 et 24 du décret du 7 novembre 2012 susvisé dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à M. François Delaize, assistant d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, chef de la cellule « contrôle de gestion » à Athis-Mons.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations liées à la gestion des immobilisations du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » mentionnées à l'article 162 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, à M. François Delaize, assistant d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, chef de la cellule « contrôle de gestion » à Athis-Mons.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer dans un système d'information financier les opérations de dépenses mentionnées aux articles 29, 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Martine Mignot, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, cheffe de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources » ;

M. François Delaize, assistant d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, chef de la cellule « contrôle de gestion » à Athis-Mons.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur à :

M. Richard Thummel, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord ;

M. Thomas Vezin, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, chargé des affaires techniques ;

Mme Maryse Lartigue, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du département « gestion des ressources ».

Article 8

La décision du 9 février 2021 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord) est abrogée.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 18 mars 2021.

P. CIPRIANI